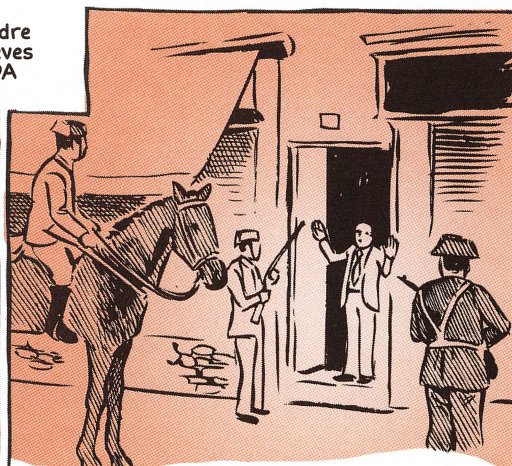
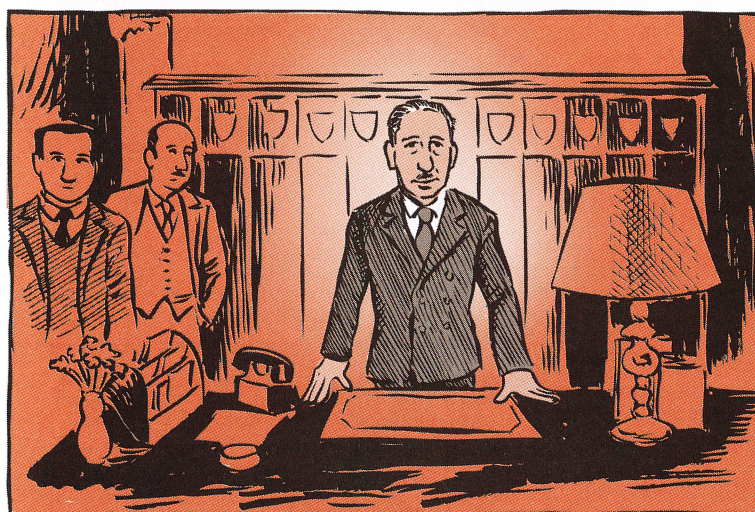


Une des premières mesures Salazar Alonso de donner l'ordre à la Garde civile de réprimer les conflits sociaux et les grèves à connotation politique, c'est-à-dire, aux yeux de la CEDA et de Salazar Alonso, toute forme d'agitation.



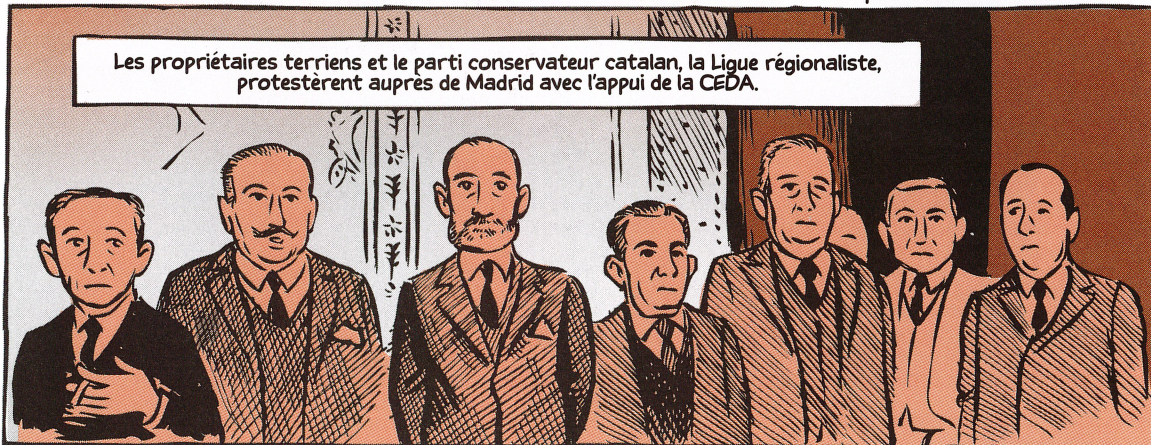
Au printemps et à l'été 1934, il provoqua plusieurs grèves qui lui permirent d'en finir avec les syndicats les plus puissants.

Les Cortes commencèrent à mener une politique de droite centralisatrice défavorable aux aspirations autonomistes, en particulier celles de l'Esquerra, parti catalan authentiquement républicain de Lluís Companys.

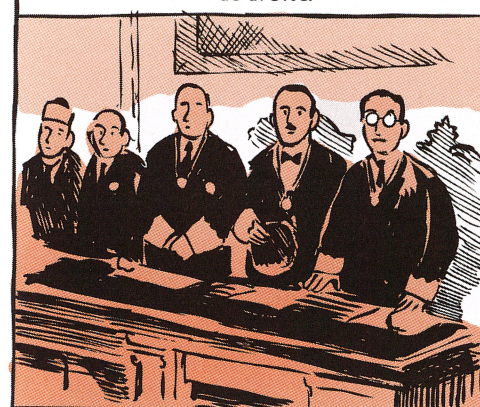


En avril, celui-ci promulgua une réforme agraire pour protéger les fermiers contre les expulsions et leur accorder le droit d'acheter toute terre qu'ils cultivaient depuis plus de dix-huit ans.

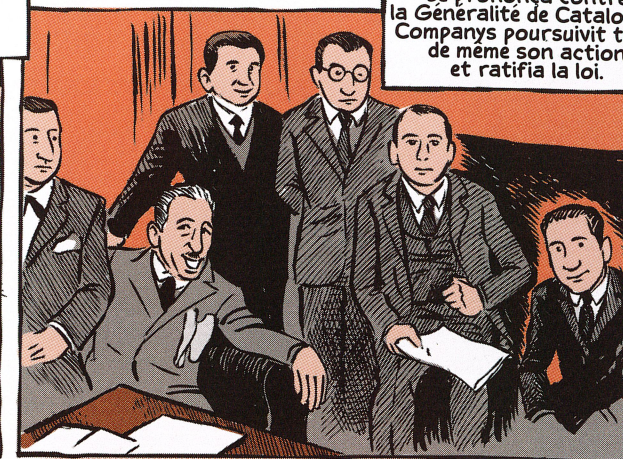
Les propriétaires terriens et le parti conservateur catalan, la Ligue régionaliste, protestèrent auprès de Madrid avec l'appui de la CEDA.



Le gouvernement radical porta l'affaire devant le Tribunal des garanties constitutionnelles, dont les membres étaient majoritairement de droite.



Le 8 juin 1934, le tribunal se prononça contre la Généralité de Catalogne. Companys poursuivit tout de même son action et ratifia la loi.



Entre-temps, le gouvernement supprima les accords économiques avec le Pays basque et, pour réduire au silence toute protestation, y interdit les élections municipales. Ce centralisme éhonté confirmait toutes les craintes de la gauche.



À la campagne, les problèmes s'aggravèrent pendant l'été. L'annulation en mai de la loi sur les territoires communaux favorisa l'attitude toujours plus agressive des patrons.



Juste avant la saison des récoltes, ils engagèrent des travailleurs galiciens et portugais à des salaires plus bas que ceux en vigueur localement.

Pour les travailleurs ruraux, les maires socialistes représentaient l'unique espoir d'application de la législation sociale, mais les radicaux, comme Salazar Alonso, les avaient progressivement éliminés sous divers prétextes, notamment pour « irrégularités administratives ».

